

Barème redevance QUALISPORT 2025

Chaque tranche du chiffre d'affaires sport & loisirs France déclaré contribue à la détermination de la cotisation annuelle	Taux
1 ^{ère} tranche - Jusqu'à 300.000 €	0,355%
2 ^{ème} tranche - De 300.001 € à 750.000 €	0,180%
3 ^{ème} tranche - De 750.001 € à 1.500.000 €	0,043%
4 ^{ème} tranche - De 1.500.001 € à 2.750.000 €	0,020%
5 ^{ème} tranche - De 2.750.001 € à 4.500.000 €	0,016%
6 ^{ème} tranche - De 4.500.001 € à 10.000.000 €	0,010%
7 ^{ème} tranche - Au-delà de 10.000.001 €	0,009%
Minimum de cotisation	900 €
Maximum de cotisation	5 000 €

Comment cela fonctionne-t-il ?

1) Les tranches sont cumulatives : Pour la part du CA jusqu'à 300.000 € on applique le taux de la première tranche, pour la part entre 300.001 € et 750.000 € on applique le taux de la 2^{ème} tranche, et ainsi de suite... La cotisation annuelle est l'addition des contributions de chaque tranche.

2) Minimum de cotisation : le minimum de cotisation est de 900 € HT (1.080 € TTC). Il est constitué de :

- a. **Frais de traitement du dossier** (enregistrement de la demande, reconstitution du dossier) : paiement restant acquis à QUALISPORT quelque soit la décision ou même si retrait volontaire du dossier à la demande de l'entreprise => 280 € HT
- b. **Part forfaitaire de gestion courante** : restituable si non validation du dossier. Non remboursable après obtention de la qualification => 670 € HT

3) Maximum de cotisation : la cotisation annuelle est plafonnée à 5.000 € HT.

4) Paiement : le paiement s'effectue en 2 temps :

- a. **Un 1^{er} versement** (acompte) d'un montant correspondant au minimum de cotisation (soit 900€ HT, 1.080 € TTC) doit être effectué lors du dépôt du dossier. Aucun remboursement d'acompte ne sera fait dans le cas d'une renonciation à des qualifications obtenues.
- b. **Le solde** est payable suivant la facture émise par QUALISPORT après décision d'octroi ou renouvellement de qualification par Comité décisionnaire.

Pour règlement : Si par chèque, libeller à l'ordre de QUALISPORT.
Pour virement : IBAN : FR76 3000 4028 3700 0107 1810 894 BNP PARIBAS -BIC : BNPAFRPPXXX